

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**Déposé / Reçu le****17 JUIN 2026**au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **1036 063 037**

Nom

(en entier) : **KG BUSINESS**(en abrégé) : **KG**Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Place de la Constitution, 2 - 1060 Saint-Giles****Objet de l'acte : Démission - Cession**

L'an deux mille vingt et six, le 09 avril s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Srl KG Business sous la présidence de Monsieur GUEYE Mame.

Ordre du jour

- 1. Démission.
- 2. Cession des actions.

Il résulte de la composition de l'assemblée que la majorité des 2/3 des membres étant présents, l'assemblée générale extraordinaire est donc valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

Résolutions :

- 1. Démission : l'assemblée acte la démission de Monsieur KEMENE Abou en sa qualité de fondateur.
- 2. Cession des actions : L'assemblée acte la cession de la totalité des actions de Monsieur KEMENE Abou à Monsieur GUEYE Mame qui devient détenteur unique des 100 actions de la société KG Business.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après approbation de l'assemblée générale extraordinaire signée par Messieurs KEMENE Abou et NUYEY Mane.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).